

DURAN

Société anonyme au capital de 4.296.305,31 €
Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS NANTERRE

RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE (ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Au cours de l'exercice 2007, notre conseil s'est réuni quatre fois, les 13 mars, 2 mai, 29 mai, 26 octobre 2007.

I – Gouvernement d'entreprise

Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

I.1 Composition du Conseil d'administration

Duran est une société dont le conseil d'administration se compose de quatre membres qui disposent de l'expérience et de l'expertise nécessaire pour remplir leur mandat.

Le conseil est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Robert Gibard, président directeur général,
- La société Quinta Industries, représentée par Monsieur Olivier Chiavassa, administrateur,
- La société Quinta Communications, représentée par Monsieur Farid Djouhri, administrateur.

La liste des Administrateurs de la société incluant les fonctions qu'ils exercent dans les autres sociétés est mentionnée dans le rapport de gestion au paragraphe 10.

I.2 Pouvoirs du Président Directeur Général

A l'égard des tiers, les pouvoirs du président directeur général ne sont ni limités par les statuts de la Société, ni par le conseil d'administration.

I.3 Conditions de préparation des travaux du conseil d'administration

Les administrateurs ont toujours été convoqués à l'avance par lettres simples, ou par lettres remises en mains propres, ou verbalement.

Par ailleurs, je tiens à préciser que j'ai veillé à ce que tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission d'administrateur, leur aient été communiqués dans des délais suffisants leur permettant d'appréhender sereinement les points à l'ordre du jour du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du code de commerce, Monsieur François Rochmann et Monsieur Claude Amon, commissaires aux comptes titulaires de la Société ont été convoqués à la réunion du conseil du 29 avril 2008 qui a examiné et arrêté les comptes annuels.

Les délégués du personnel participent au Conseil d'Administration à titre consultatif.
Il n'existe pas de pactes d'actionnaires au sein de notre société.

I.4 Réunions et décisions adoptées par le conseil d'administration

Il est précisé que le conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur.

Il est toutefois mentionné dans les statuts : « Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conforme à la législation en vigueur. »

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

-nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
-arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Au cours de l'exercice 2007, notre Conseil s'est réuni quatre fois les 13 mars, 2 mai, 29 mai, 26 octobre 2007.

Les réunions du conseil d'administration se sont tenues au siège social de la Société.

Le taux moyen de participation au conseil a été de 100 %.

Lors de sa réunion du 13 mars 2007, le conseil s'est réuni aux fins de donner tous pouvoirs au Président Directeur Général à l'effet de signer pour le compte de la Société la lettre de garantie au profit de la SNC Récamier.

Lors de sa réunion du 2 mai 2007, le conseil a arrêté les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 de la Société.

Le conseil a également constaté la démission de Monsieur Henri Monti de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Le conseil a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le 27 juin 2007.

Lors de sa réunion du 29 mai 2007, le conseil a étudié un projet de mise en location-gérance du fonds de commerce exploité par la société Duboi.

Compte tenu de la communauté totale d'administrateurs, le conseil n'a pu autoriser la conclusion de cette convention qui devait donc être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Lors de sa réunion du 26 octobre 2007, le conseil d'administration a examiné les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2007.

Le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le président à l'approbation du conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un administrateur.

II – Procédures de contrôle interne

II-1 Définitions et objectifs en matière de contrôle interne :

Le groupe Duran adopte la définition du contrôle interne proposée dans le Cadre de Référence de l'AMF.

Le contrôle interne est défini au sein de la société et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mis en œuvre par la direction et ayant pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités par le Conseil d'Administration de l'entreprise et mises en œuvre par les organes sociaux dans le respect des textes réglementaires, des principes, normes et méthodes applicables à la société ;
- de prévenir et maîtriser les risques identifiés résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ;
- de s'assurer que la fiabilité des informations financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- de sécuriser la protection des actifs ;
- d'optimiser les activités opérationnelles.

Par conséquent, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants au sein du groupe, destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et que les opérations sont réalisées et

optimisées conformément aux objectifs, que les données financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

II-2 Périmètre du contrôle interne et diligences du président

Les procédures en application ont été conçues de manière centralisée au niveau du groupe dès lors qu'elles concernent l'information financière et résultent d'un processus décentralisé dès lors que sont concernés les domaines opérationnels.

Les procédures existantes mises en œuvre par le Conseil d'Administration et les collaborateurs concernés sont communes à l'ensemble des sociétés suivantes, entrant dans le périmètre de consolidation : SA DURAN, SA DUBOI, SA Les Auditoriums de Joinville, SARL DDS, SARL Acousti Studios, SARL Valentine et la SNC Boulogne Audiovisuel.

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société et sous forme synthétique les procédures mises en place.

II-3 Description synthétiques des procédures de contrôles mises en place :

II-3-1 Organisation générale du groupe

Le Groupe DURAN-DUBOI est organisé comme suit :

- ✓ Chaque société, filiale de la société-mère DURAN, est responsable de ses résultats et en rend compte mensuellement à travers des reportings financiers définis par le groupe.
- ✓ Les performances des sociétés sont suivies par activité.
- ✓ Les responsables des sociétés sont chargés de faire appliquer et respecter les orientations et décisions du groupe en conformité avec la réglementation locale.

II-3-2 Diffusion d'informations en interne

Un comité de direction, constitué à la tête du groupe, réunit les personnes responsables des directions globales, et assiste le Président dans la mise en œuvre et le contrôle de la stratégie du groupe.

Le conseil d'administration valide la stratégie à mener au sein du groupe.

Celle-ci est ensuite relayée par le Président Directeur Général lors des comités de Direction auprès des différents responsables des directions globales.

Les membres du Comité de direction transmettent à leurs équipes la mise en œuvre de cette stratégie.

Le suivi des politiques et décisions prises par les organes de direction est assuré lors du comité de direction par la présentation de la réalisation des objectifs assignés à chaque direction.

II-3-3 Système visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de risque

Les activités de contrôle décrites dans le paragraphe II-3-4. ont été conçues afin de répondre aux risques majeurs pouvant impacter l'activité de Duran.

II-3-4 Activités de contrôle

Au niveau du groupe, les directions jouent un rôle dans le contrôle interne :

- Une direction commerciale par pôle d'activité (image / son) : elle a pour missions essentielles de définir les stratégies produits et marchés en collaboration avec les équipes ; d'établir les priorités en termes de développement de nouveaux produits/marchés et de suivre la concurrence.
- Une direction « développement », qui a pour mission principale de piloter l'ensemble des actions de recherche et développement (produits et process) au sein du groupe, de centraliser l'ensemble des données relatives à la propriété industrielle du groupe et d'effectuer une veille technologique.
- Une direction comptable, qui a pour missions principales de définir et mettre en œuvre la politique financière du groupe, d'assurer son respect par l'ensemble des sociétés ; de produire l'ensemble des

données financières consolidées ; d'identifier les risques majeurs et d'en assurer la maîtrise au mieux soit par des couvertures d'assurances optimisées soit par tout autre mesure adéquate.

Organisation générale du contrôle interne.

Au cours de cet exercice a été créé un service d'audit interne chargé de valider le contrôle interne.

Le service d'audit interne est sous la responsabilité directe du Président Directeur Général.

Le service d'audit interne est constitué de une personne.

Organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines

Le contrôle de gestion est décomposé en 2 branches :

- L'image composée des sociétés LTC, Scanlab et Duran
- Le son composée des sociétés Les Auditoriums de Joinville, SIS et SIS Paris.

L'activité du contrôle de gestion consiste notamment en :

- L'établissement des budgets annuels
- L'analyse et rapprochement des écarts entre le réalisé et le prévisionnel
- Le contrôle de la gestion commerciale : devis, avoirs
- Le contrôle des demandes d'embauche
- Toute analyse de gestion nécessaire à la prise de décision des organes de direction.

La Direction des ressources humaines supervise et contrôle entre autres :

- Les recrutements des collaborateurs, effectués par chaque service concerné, après validation par le service (contrôle de gestion) ;
- La gestion des rémunérations, assurée par la responsable des ressources humaines ;
- La négociation annuelle sur les rémunérations et les conditions de travail ;
- La gestion des compétences ;
- Le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail, sous les responsabilités de chaque service qui en réfère à la direction des ressources humaines.

Organisation du contrôle interne opérationnel : gestion des risques

Il existe au niveau du groupe Quinta Industries des procédures permettant d'assurer les risques identifiés liés aux activités exercées (enquêtes financières, versements d'acomptes...).

- Le risque majeur est le risque « client » ; une procédure est mise en place dans le sens d'une minimisation des risques pris lors de la signature des contrats. Une personne chargée du portefeuille clients suit le règlement des factures. Le groupe ayant recours à l'affacturage, il est procédé à une enquête sur l'état de santé des clients pour répondre aux conditions de mises en application de ce mode de financement ;
- Les décisions en matière de recherche et développement et d'investissements sont proposées par chaque responsable de service et soumis à l'approbation de la direction générale. Les investissements les plus importants font l'objet d'une décision prise lors des réunions du comité exécutif ;
- Les risques informatiques et notamment relatifs aux procédures de sauvegarde, de contrôle des applications informatiques utilisées, des accès « Internet » sont sous la responsabilité du directeur informatique du groupe Quinta Industries.

II-3-5 Animation et surveillance du contrôle interne

Le Président en fonction de la gestion des risques détermine chaque année le plan d'audit à mettre en œuvre.

Le service d'audit interne exerce sa mission et remet son rapport au Président.

Le Président informe le conseil d'administration des mesures correctrices entreprises en cas de défaillance du contrôle interne.

III Description des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Organisation de l'information financière et comptable

L'organisation du système comptable et de gestion est sous la direction du Président Directeur Général. Elle comporte :

a) Fonction comptable et Consolidation – Contrôle de gestion :

- Production des comptes sociaux et consolidés dans les respects des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers ;
- Établissement des comptes suivant des principes comptables harmonisés pour l'établissement des comptes consolidés ;(il n'existe pas de comptes consolidés analytiques);
- Transmission à la direction d'un reporting mensuel financier, par activité ;
- Établissement de situations semestrielles consolidées ;
- Mise en œuvre de règles de délégation de signature et d'engagements de dépenses, en respectant la séparation des fonctions ;

Préalablement à la tenue du Conseil d'Administration, l'arrêté des comptes fait l'objet de réunions spécifiques dont une réunion de synthèse en présence des commissaires aux comptes, en présence du Président Directeur Général.

La centralisation des données comptables et la préparation des comptes consolidés est sous la responsabilité de la direction comptable du groupe Quinta Industries.

Le contrôle de gestion assure de son côté, l'analyse et le rapprochement entre les réalisations et les budgets prévisionnels.

b) Service de trésorerie

- Une procédure de budget et de contrôle budgétaire mensuel global ; le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du groupe et d'en assurer l'optimisation dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre les différentes sociétés.
- Une prévision de trésorerie à 60 jours est établie au niveau du groupe Quinta Industries et segmentée de façon journalière. Une actualisation est réalisée de façon hebdomadaire.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, un recours aux doubles signatures bancaires, existe.

La direction générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par les services comptables. Ces informations sont contrôlées par les experts comptables puis par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, en particulier sur notre site Internet et auprès de journaux d'annonces légales conformément à la législation en vigueur pour notre société cotée au Nouveau Marché, et par des communiqués de presse.

IV Plan d'actions et perspectives 2008

Le guide d'Application Comptable et Financier de l'AMF est mis en application progressivement au sein du groupe :

- Organisation des différents services du groupe et notamment un service comptable et financier avec à sa tête une Direction comptable
- Mise en place d'un circuit d'information économique fiable.
- Sécurisation des systèmes d'information
- Création d'un service d'audit interne.

En 2008 le service d'audit interne a un plan d'audit comprenant des missions portant notamment sur le service comptable, les ressources humaines, la trésorerie...

V – Autres informations :

a) Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2007, QUINTA INDUSTRIES détient 1.644.737 actions, soit 58,26% du capital.

b) Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos le 31 décembre 2007

Rémunérations des administrateurs :

Il n'y a pas d'allocation de jeton de présence aux administrateurs.

Chaque administrateur perçoit une rémunération fixe déterminée par référence aux pratiques de marché.

Messieurs Gibard et Chiavassa perçoivent, en outre, une rémunération variable déterminée par référence à des objectifs personnels.

Aucun des mandataires sociaux ne perçoit de rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

Monsieur Gibard ne perçoit aucune rémunération du groupe Duran.

SALAIRE BRUT PERCU PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE EN 2007 EN k€

Société	Nom	Mandat ou salaire forfaitaire	Avantage nature voiture	Avantage nature chômage	Avantage nature logement	Avantage nature prévoyance	13 ^{ème} mois	Bonus	Brut
Quinta Industries	M. GIBARD	240	2,4	5,3			20	150,7	418,4
Quinta Industries	M. DJOUHRI	90	5				7,5	119,3	221,8
Auditoriums Joinville	M. DJOUHRI	60						22,6	82,6
Auditoriums Joinville	Mme NEBOUT-MEVEL	128,3	1,5				8,3	2	140,1
Quinta Industries	M. CHIAVASSA	219,9	6			0,5	18,3		244,7
DURAN	M. BRAMI	132,7	0,9						133,6
Quinta Industries	M. BRAMI	9,5			1,9		1,8	12,3	25,5

Informations sur la rémunération différée, les indemnités de retraite :

Une indemnité de retraite est provisionnée pour Mme Nebout Mevel pour 0.6 K€.

Les autres mandataires ne rentrent pas dans le calcul de la provision au 31/12/2007

c) Nombre total d'options qui ont été conférées sur les actions de l'émetteur à l'ensemble des membres des organes d'administration

Il est précisé qu'il n'y a plus à ce jour de plan d'options de souscription en vigueur.

Au cours de l'exercice 2007, il n'a pas été consenti de nouveau plan de souscription et/ou d'achats d'actions DURAN SA.

d) Conventions conclues avec des dirigeants ou des administrateurs – avantages et prêts consentis –

Il n'y a pas eu de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2007.

Le Président du Conseil d'Administration.
Jean-Robert GIBARD

